

Assainissement non collectif

Les industriels s'attachent à définir les contours d'un ANC rénové

L'étude de suivi *in situ* de 246 installations d'ANC pilotée par le Groupe National Public a livré des résultats inquiétants sur la qualité des eaux usées traitées et la fréquence des opérations de dépannage de certaines filières d'ANC. Mais les problèmes mis en lumière par cette étude ne sont pas insolubles. L'ANC reste "la" solution pour traiter les eaux usées issues d'une habitation isolée. À la condition de professionnaliser la filière. Et définir des exigences complémentaires autour du produit.

Quel est l'avenir de l'assainissement non collectif en France ? Cette simple question aurait pu

paraître incongrue il y a à peine quelques mois. Elle ne l'est plus aujourd'hui, tant les remous créés par la publication de l'étude du Groupe National Public (GNP) sont importants.

Que dit cette étude ?

Que sur 21 dispositifs étudiés, seuls 5 seraient aptes à délivrer une qualité d'eau acceptable alors que la plupart de ces assainissements ont moins de 4 ans. Si l'on intègre à ces résultats le critère lié à l'entretien, seuls 3 de ces dispositifs donneraient des résultats satisfaisants. Au total, et sur la base des critères retenus dans cette étude, 12% seulement des dispositifs agréés étudiés répondraient au qualificatif d'acceptable, à la fois vis-à-vis de la qualité des eaux usées traitées



Parmi les principales propositions formulées par l'IFAA, une absence totale de vidange pendant les essais de marquage CE (12 mois) et l'instauration d'une étude préalable de conception à la parcelle pour évaluer notamment l'aptitude du sol à évacuer les eaux usées traitées et informer l'utilisateur également sur les conditions d'entretien et de maintenance des différentes installations.

et de la fréquence d'entretien. Un coup de tonnerre, dans la mesure ou même si les filières traditionnelles restent largement majoritaires en France, les filières agréées, fortement mises en cause dans cette étude, progressent vite. La réaction des industriels était donc très attendue, de même que leurs propositions concrètes pour faire de l'ANC un assainissement fiable et pérenne. Elles ont été formulées par l'IFAA, le syndicat historique de l'ANC, au cours d'une Conférence de Presse le 4 octobre dernier. Jérémie Steininger, son secrétaire général, s'est d'abord attaché à défendre la nécessaire diversité des filières. « En assainissement individuel, les besoins d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, a-t-il expliqué. Le mouvement observé des filières traditionnelles vers les filières agréées, plus compactes, s'explique notamment par la diminution de la surface des parcelles et par l'évolution des mœurs qui font aujourd'hui du jardin une nouvelle pièce à vivre. On ne souhaite plus consacrer

un pourcentage important de sa parcelle à sa filière d'assainissement ».

L'ANC traditionnel subit en quelque sorte la concurrence de la terrasse, de la pergola ou de la piscine, ce qui profite aux filières agréées.

Les attentes évoluent également : les particuliers souhaitent associer leur assainissement à un dispositif performant, visitable, facile à réhabiliter, qui réponde aux objectifs de résultats et qui offre de la visibilité grâce au marquage CE. « En matière d'ANC, il n'y a pas "une" mais "des" solutions techniques qui sont complémentaires et qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients, a souligné Jérémie Steininger. C'est pourquoi l'IFAA représente l'ensemble des filières ».

Reste que cette diversité doit s'accompagner d'un niveau de performances sinon égal, au moins équivalent, ce qui ne correspond pas aux conclusions de l'étude du GNP. Conclusions qui doivent être relativisées selon le syndicat qui a souligné que « si l'on prenait

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro de Novembre de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Eau potable : surveiller la qualité

Autres thèmes :

- Les analyseurs de phosphates
- Relevage : choisir une pompe grand débit
- Supervision, hypervision et systèmes d'information
- Les vannes de régulation
- Risque foudre
- Pompes : le transfert de boues

Thème du prochain numéro
Les boues et leur traitement
 (Décembre)



L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gracieuse d'un article sont invités à contacter la rédaction au **01 44 84 78 79** ou par mail à **vjohanet@editions-johanet.com**



REHAU[®]

Unlimited Polymer Solutions*

*Des solutions polymères à l'infini

GESTION DES EAUX PLUVIALES

RAUSIKKO - Structure alvéolaire ultra-légère

REHAU vous offre une solution complète pour vos projets et est le seul fournisseur à disposer d'un véritable canal de curage fermé. Avec une mise en œuvre facile et rapide, les structures alvéolaires ultra-légères (SAUL) vous permettent en plus de diminuer vos coûts logistiques de $\frac{2}{3}$: une palette de blocs représente un volume de $1,7\text{m}^3$ et se transforme, une fois assemblé, en $5,2\text{m}^3$ de volume de bassin !

FABRICATION
FRANÇAISE 

Coûts
logistiques
diminués de $\frac{2}{3}$

Plus d'informations sur www.rehau.fr/rausikko

NOMINATIONS

■ **DDPP du Loiret** : Francis Allie, directeur départemental de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations du Loiret à compter du 1^{er} octobre 2017.

■ **DDCS du Finistère** : Stéphane de Carl, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Finistère à compter du 1^{er} octobre 2017.

■ **DDPP des Bouches-du-Rhône** : Jean-Luc Delrieux (IDAE), est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations des Bouches-du-Rhône à compter du 2 octobre 2017.

■ **DDT de la Côte d'Or** : Renaud Durand (IDTPE), est nommé directeur départemental adjoint des territoires de la Côte-d'Or, à compter du 2 octobre 2017.

■ **DREAL PACA** : Daniel Nicolas (IGPPF), est nommé directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2017.

■ **DRAAF Centre-Val de Loire** : Christine Gibrat (ICPEF), est nommée directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, à compter du 16 octobre 2017, en remplacement de Catherine Perry appelée à d'autres fonctions.

■ **DDT de Maine et Loire** : Morgan Priol (ICPEF), est nommée directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire à compter du 6 novembre 2017.

■ **DDT de Seine et Marne** : Igor Kisseleff (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne à compter du 12 novembre 2017.

Sebico démissionne de l'IFAA

Créé en 1930, Sebico est un acteur historique de l'Assainissement Non Collectif. Son engagement constant dans la normalisation et la réglementation (DTU64.1, Normes 12566, Arrêtés...), socle fondateur d'un ANC de qualité et pérenne a toujours été reconnu.

Les instances réglementaires et la profession ont développé l'ANC autour de règles connues et respectées de tous.

« Cependant la mise en application

de l'arrêté du 7 septembre 2009 a perturbé profondément cet équilibre en introduisant des filières agréées sujettes à une compétitivité non maîtrisée, estime l'entreprise dans un communiqué. Bon sens, pragmatisme et écoute sont indispensables pour construire un ANC d'avenir. Mais Sebico constate avec regret que ces valeurs ne sont plus toujours défendues par l'IFAA ». L'entreprise a donc remis sa démission à l'IFAA le 10 octobre dernier.

comme base le prélèvement 24 heures reconnu comme le plus représentatif ainsi que les paramètres réglementaires MES et DBO5, les résultats changeraient de manière significative, en passant de 20 % de conformité aux rejets à plus de 50 % ». Un autre grief, formulé par l'IFAA, concerne la représentativité de l'étude qui doit conduire à nuancer ses résultats. « 18 dispositifs, soit 17 % des installations étudiées, ont été évalués en "qualité de l'eau" et "fréquence d'entretien" alors qu'il existe 4 filières traditionnelles et 101 dispositifs agréés, a souligné Jérémie Steininger. Quelles conclusions tirer de cette étude dès lors que 83% des dispositifs n'ont pas été évalués ? ». A l'appui de sa démonstration, l'IFAA cite en exemple « l'étude du Tarn » réalisée par Veolia avec l'agence Adour-Garonne de 2008 à 2014 sur 66 installations, à laquelle ont été associés les industriels, contrairement à l'étude du GNP. « Cette étude montre que quand les filières sont bien conçues, bien installées et bien entretenues, 90 % des mesures de qualité d'eau usée traitée sont conformes à la réglementation sur la base des échantillons 24 heures », a souligné le secrétaire général de l'IFAA.

De même, l'étude réalisée par le Satese d'Indre-et-Loire sur 3.000 diagnostics réalisés de 2011 à 2014 (Voir EIN n°404) confirme que les filières traditionnelles, comme les autres, requièrent un entretien et une surveillance régulière. « Ces filières vieillissent bien dès lors qu'elles sont adaptées au terrain, qu'elles sont bien réalisées et régulièrement entretenues », a indiqué Jérémie Steininger.

Car l'entretien régulier des installations reste une question clé : quoique indispensable au bon fonctionnement de toutes les installations quelle que soit la filière à laquelle elles appartiennent, il reste facultatif et rien n'oblige l'utilisateur à s'en préoccuper.

D'où la campagne initiée il y a deux ans par l'IFAA sur le thème "l'ANC mérite mieux" (Voir EIN n°398) et qui rassemble quelques principes simples mais susceptibles de professionnaliser la filière en d'évoluant vers un ANC pérenne et de qualité.

Parmi les principales propositions, une absence totale de vidange pendant les essais de marquage CE (12 mois) et l'instauration d'une étude préalable de conception à la parcelle pour évaluer notamment l'aptitude du sol à évacuer les eaux usées traitées et informer l'utilisateur également sur les conditions d'entretien et de

maintenance des différentes installations. « Cette étude, réalisée par un bureau d'études compétent, couvert par une assurance garantie décennale, permettrait de sécuriser la filière en apportant un service à l'utilisateur, a expliqué Christian Emmanuel, Président de l'IFAA. La réception des travaux, avec la signature d'un procès verbal, serait également un élément fondamental. Elle attesterait que le prestataire a bien réalisé son travail de mise en œuvre et qu'il a bien transmis à l'utilisateur les informations nécessaires sur l'entretien et la maintenance. L'assurance décennale permettrait de couvrir les problématiques susceptibles de survenir durant les premières années de la vie de l'installation ».

Enfin, et pour régler la délicate question de l'entretien et de la maintenance, l'IFAA, qui gère au travers de ses adhérents plus de 20.000 contrats d'entretien volontaires sur des filières agréées, préconise l'instauration d'une visite annuelle de vérification pour toutes les installations, assortie d'une attestation de réalisation des opérations d'entretien, qui favoriserait un entretien préventif en lieu et place des interventions curatives qui prédominent aujourd'hui.

« Les études de suivi in situ ont tendance à focaliser de manière excessive sur le produit, or tout ne repose pas sur celui-ci, a insisté Christian Emmanuel. Les exigences qui pèsent sur le produit doivent s'accompagner d'une professionnalisation de la filière. L'IFAA se tient à la disposition des différents ministères pour évoquer les améliorations à apporter et poursuivre la professionnalisation du secteur ».

Vincent Johanet

EN BRÈF

• **Gemapi** : L'Office international de l'Eau et l'Agence Française pour la Biodiversité viennent de lancer une lettre mensuelle en ligne, dédiée à la nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » : http://www.gesteau.fr/sites/default/files/files/lettre/lettre_gemapi_201709.html

• **Compétence eau & assainissement** : La Direction générale des collectivités locales vient de publier une note d'information relative à « l'exercice des compétences eau et

assainissement par les EPCI ». Cette note est accessible à l'adresse : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/09/cir_42598.pdf

• **Activités minières** : Des chercheurs de l'Université de Madrid ont incorporé des résidus dérivés du traitement de l'eau et du compost à des sols miniers pour immobiliser l'arsenic, le plomb, le zinc et le cuivre présents dans ces sols. Les essais montrent que ces matériaux peuvent réduire la partie de polluants la plus soluble et la plus accessible pour les plantes

et les autres organismes du sol. Les résultats, après 4 mois, montrent que le Fe-WTR réduit jusqu'à 60% la fraction d'arsenic la plus facilement disponible. <http://www.uam.es/>

• **Cycle du carbone** : Les lacs de barrage piègent près d'un cinquième du carbone organique transporté des continents vers la mer par les cours d'eau selon des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles : <http://dailyscience.be/2017/05/17/les-lacs-de-barrage-piegent-un-cinquieme-du-carbone-organique-charrie-par-les-rivieres/>